COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

AIRVAUDAIS VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT

N° D2024-015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion Ordinaire du 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation: Mercredi 3 avril 2024

<u>25 présents + 2 pouvoirs (27 votes sur 28)</u> : Quorum atteint (15)

<u>Membres titulaires présents</u> :

- ✓ <u>Commune d'Airvault</u>: Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ <u>Commune d'Assais-les-Jumeaux</u> : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- √<u>Commune de Boussais</u>: Jacques ROY, Gérard GIRET,
- √ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

2 pouvoirs:

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

Excusés: Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT et Sébastien FAURE

Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance

=-=-=-=-=-=-

FINANCES - TEOMI 2024

- Vu l'article 1522 bis du code général des impôts
- Vu l'article 1636 B undecies du code général des impôts
- Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts
- Vu la délibération n° 2018-124 du 9 octobre 2018 instituant une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Vu l'avis favorable de la Commission en date du 11 mars 2024
- Vu l'exposé de M. le Président

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** :

▶ de fixer pour l'année 2024, le taux et le tarif de la TEOM Incitative suivants :

Part fixe	Part variable
10,60 %	2,80€ l'hectolitre d'ordures ménagères résiduelles collecté, soit :
	- Bac de 140 litres collecté : 3,92 € - Bac de 240 litres collecté : 6,72 €

▶ d'autoriser Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

> Fait et délibéré, le 10 avril 2024 Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance, Dominique GUILBOT Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-13-DE

Publication le : 11-04-2024

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48